

indépendance et voie bilatérale. Canada a une réputation à protéger depuis son rôle dans lutte anti apartheid. Intervention même seul pour convaincre.

8. Promotion, respect des droits de la personne, pas de recette, pas mécanique, pas neutre.

Le respect des droits de la personne ne s'impose pas de l'extérieur et ne peut s'appliquer comme un programme d'ajustement structurel, ou s'observer comme la tenue d'une élection. Les gouvernements ne peuvent seuls garantir l'application de ses droits; cela revient aux organisations de la société civile qui font pression sur leur gouvernement, dénoncent quand il le faut, proposent des améliorations efficaces, font la promotion des droits. La politique canadienne doit tenir compte de cette réalité et envisager une coopération plus étroite lors de conflits entre sa diplomatie et le travail entrepris par les ONG canadiennes en lien avec leurs partenaires africains.

Concerne la population, pas toujours évident dans cercle diplomatique. Nécessité d'approche sensible, dynamique d'une compréhension multidimensionnelle. Nécessité d'être «dévoué» à la cause des droits, pas de neutralité qui laisse supposé des intérêts autres. Pas d'approche unique.